

L'hon. M. McIlraith: Je l'avais demandé, mais étant donné la question et les remarques du député de Winnipeg-Sud-Centre, je serai très heureux de demander à la Chambre la permission de retirer la motion.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

LE COMITÉ DES PRÉPARATIFS D'UN COLLOQUE SUR LES DROITS DE L'HOMME

Question n° 1823—Mme MacInnis:

1. Combien de membres en tout seront nommés pour faire partie du Comité des préparatifs de la Conférence canadienne sur les droits de l'homme

2. Combien de ces membres sont déjà nommés? qui doit avoir lieu en 1968?

3. Combien d'entre eux sont des femmes?

L'hon. Judy V. LaMarsh (secrétaire d'État):

1. Le gouvernement n'a créé aucun comité des préparatifs d'une Conférence canadienne sur les droits de l'homme qui serait censée avoir lieu en 1968, pas plus qu'il n'a décidé qu'une Conférence nationale devrait avoir lieu dans le cadre de la participation canadienne à l'Année internationale pour les droits de l'homme. Le secrétaire d'État a toutefois invité le Conseil de la citoyenneté canadienne à faire enquête à l'échelle du pays pour savoir si le secteur bénévole désire participer à des manifestations pour marquer cette année des droits de l'homme au Canada, en 1968. La consultation s'est tenue les 12, 13 et 14 septembre et l'on a formé un comité provisoire, composé de 6 femmes et de 9 hommes, qui a pour mission de proposer un programme à la Conférence de fondation qui tiendra ses assises au début de février.

2. Ne s'applique pas.

3. Ne s'applique pas.

*LES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'ARDA

Question n° 1875—M Coates:

1. A quelle date le ministre des Forêts a-t-il choisi Amherst (Nouvelle-Écosse) comme lieu du bureau régional de l'ARDA (Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles) pour la région de l'Atlantique?

2. A quelle date le ministre des Forêts a-t-il choisi Moncton (Nouveau-Brunswick) comme lieu du bureau régional de l'ARDA pour la région de l'Atlantique?

3. Où les bureaux régionaux de l'ARDA seront-ils situés dans la ville de Moncton, et à quelle date ces bureaux seront-ils prêts?

4. Lorsqu'il a choisi Amherst comme lieu du principal bureau régional de l'ARDA, le ministre

[M. l'Orateur.]

des Forêts avait-il l'intention d'installer ce bureau dans l'édifice fédéral dont la construction était prévue pour 1967?

5. Le ministère des Travaux publics a-t-il donné son accord à l'établissement de bureaux temporaires pour le personnel du bureau régional de l'ARDA à Amherst et, dans le cas de l'affirmative, combien a coûté l'aménagement des bureaux en question, environ combien le gouvernement a-t-il dépensé pour obtenir ces locaux, tant en ce qui a trait aux modifications à y apporter qu'au bail, et quelle était la durée du bail?

6. Quelles améliorations particulières seront offertes à la population rurale de la région atlantique du Canada par suite de l'installation du principal bureau régional de l'ARDA à Moncton (Nouveau-Brunswick), et quels moyens de transport trouve-t-on à Moncton qu'on ne trouvait pas à Amherst?

7. Combien des employés actuels des bureaux de l'ARDA et de la MMRA (Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes) à Amherst (Nouvelle-Écosse) seront envoyés à Moncton (Nouveau-Brunswick)?

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts et du Développement rural): La réponse à la première question est novembre 1965; à la deuxième, le 22 août 1966; à la troisième, que les locaux n'ont pas encore été loués; à la quatrième, oui.

A la cinquième, que le ministère des Travaux publics à la demande du ministère des Forêts a loué des locaux à Amherst pour deux ans à compter du 1^{er} juillet 1966 à raison de \$4,880 par année, la Couronne ayant le choix de prolonger le bail d'un an au même montant. Certaines modifications d'une valeur de \$8,967 ont été faites. Ces locaux logeront les services de génie et les services techniques de l'administration de l'ARDA jusqu'à ce qu'ils puissent s'installer dans le nouvel édifice fédéral, dont la construction ne sera probablement pas terminée avant deux ans. A la sixième, que la proximité du siège du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et de celui de la Direction du développement rural du ministère des Forêts et du Développement rural facilitera les communications et la collaboration entre les organismes travaillant avec les personnes qui habitent les régions rurales du Canada. Les services aériens seront plus commodes et les correspondances de train meilleures à Moncton.

A la septième, quatorze. Vingt-neuf employés resteront à Amherst.

LES DEMANDES D'INSCRIPTION AU TITRE D'IMMIGRANT REÇU

Question n° 1926—L'hon. M. Bell:

1. Depuis la déclaration du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration faite le 8 juillet 1966, combien de personnes qui se trouvaient alors au Canada à titre de visiteurs ont demandé le statut d'immigrant admis?